



PLANTES INVASIVES

Depuis plusieurs années, le canton fait face à la prolifération de plantes invasives sur l'entier du territoire et la commune de Val-de-Travers est bien évidemment concernée, notamment sur les talus des routes, le long des voies ferroviaires et des rives des cours d'eau, dans les jardins et les prairies ensoleillées.

Ainsi, des campagnes de lutte contre la propagation des plantes invasives sont menées en collaboration avec les services de l'État. Les CFF, transN et les propriétaires privés ont été également sensibilisés à cette problématique.

Au niveau communal, chaque année, entre mai et juin, le service des travaux publics procède à l'arrachage des plantes identifiées sur le domaine public. Il s'agit principalement du Bunias d'Orient, une plante envahissante qui étouffe les espèces indigènes et qui est en expansion dans le canton depuis plusieurs années, mais qui peut encore être contenue si une action forte et coordonnée est menée.

La lutte concerne également le Sénéçon du Cap, qui s'arrache facilement mais dont la consommation répétée peut être très toxique, voire fatale, pour le bétail, la Berce du Caucase, dont la sève est phototoxique et peut causer de graves brûlures et la Renouée du Japon, qui élimine également les espèces indigènes, déstabilise les berges et accroît le danger d'érosion.

Ces plantes sont coupées ou arrachées, stockées dans des sacs ou des conteneurs et éliminées de façon adéquate. En effet, afin d'éviter le risque de propagation et de contamination d'autres sites, elles ne peuvent en aucun cas être compostées ou stockées dans le terrain.

À noter qu'en fonction des différentes espèces et pour s'assurer de son efficacité, la lutte doit être effectuée selon des données précises (période, moyens, élimination du matériel, suivi, etc.). Ainsi, chaque année, une quantité considérable de plantes est éliminée au niveau communal.

Il est bon de rappeler qu'il appartient à chaque propriétaire terrien d'être attentif à la présence de ces plantes dites invasives et de les éliminer (Commune, Canton, agriculteurs, entreprises de transports ferroviaires, etc.).

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) (032 889 79 03) ou via www.ne.ch/autorites/DDTE/SFFN/nature/neophytes/Pages/accueil.aspx

Les citoyennes et les citoyens peuvent annoncer leurs observations via l'application InvasivApp (infos Flora www.infoflora.ch/fr/participer/mes-observations.html#apps) •



SENEÇON
DU CAP



RENOUÉE
DU JAPON



BUNIA
D'ORIENT



BERCE DU
CAUCASE

UTILISATION DES CORBEILLES URBAINES

Il semble bon de rappeler que les corbeilles publiques ne sont pas destinées à récolter les déchets provenant des habitations. Trop de couches-culottes, litières en tout genre et déchets usuels des ménages, engorgent les corbeilles urbaines alors que tous ces déchets doivent être jetés dans les conteneurs enterrés Molok.

Ce manque de responsabilité génère non seulement des heures de travail supplémentaires pour le personnel des travaux publics, mais renvoie également une mauvaise image de notre Commune.

Il est finalement important de savoir que les coûts d'élimination des déchets sauvages ou déchets laissés indûment dans les corbeilles urbaines sont à la charge de l'ensemble des habitants puisqu'ils sont directement répercutés sur la taxe déchets •

ANNONCES

AUTHENTIFICATION DE SIGNATURES

Nous vous informons que le contrôle communal des habitants n'est pas habilité à authentifier des signatures. Certaines institutions, telles que des compagnies d'assurances, orientent leurs clients vers la Commune à cette fin. Cependant, dans le canton de Neuchâtel, cette procédure est de la compétence alternativement :

- de l'office cantonal du registre du commerce ;
- des tribunaux régionaux ;
- d'un notaire.

Nous vous prions donc de vous adresser à ces entités.

SOUSSION DE TERRES AGRICOLES

La Commune de Val-de-Travers met en location une parcelle agricole aux Bayards. Elle sera affermée avec un bail d'une durée de 6 ans.

Le formulaire de soumission est à demander au dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (032 886 43 77, urbanisme.VdT@ne.ch); le délai de soumission court jusqu'au 8 juin 2025.

Résumé de la parcelle ci-dessous :

Parcelle	
N° bien-fonds	2719
Localité	Les Bayards
Lieu-dit	Les Crosots
Surface SAU (ares)	128.50
Fermage annuel (CHF)	380
Affectation actuelle (agricole, construction, ...)	Agricole
Durée bail	6 ans

INFORMATIONS PRATIQUES

DISPOSITIF ANGELA À ESPACEVAL

Nous avons le plaisir de vous informer qu'espaceVAL a récemment mis en place le dispositif «Angela» au sein de son établissement.

Ce dispositif vise à offrir un **espace sûr et bienveillant** pour toute personne se sentant en insécurité ou confrontée à une situation de harcèlement. En rejoignant ce réseau solidaire, espaceVAL s'engage concrètement à **soutenir les victimes** en leur offrant une aide discrète et immédiate.

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.
Plus d'informations : www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bien-fonds	Descriptions
Buttes – Les Sugits 21	16.06.2025	3008	Aménagement d'une salle blanche et des installations techniques y relatives en toiture et abords bâtiment
Couvet – Rue des Nasieux 19	16.06.2025	3615	Installation d'une pompe à chaleur extérieure
Fleurier – Avenue de la Gare 8a	16.06.2025	3549	Réfection toiture et installation photovoltaïque
Môtiers – Rue de l'Arnel 12	16.06.2025	1012	Assainissement énergétique façades et fenêtres
Saint-Sulpice – Quartier du Soleil 7	16.06.2025	1722, 1723, 873, 1785	Couvert à voitures et mise en conformité des aménagements extérieurs
Fleurier – Rue du Château 12	23.06.2025	2670	Couvert pour véhicule à moteur
Couvet – Rue des Collèges et Grand-Rue 18a	23.06.2025	3651	Création places de parc et installation de couverts à vélos
Couvet – Rue du Crêt-de-l'Eau 9a	23.06.2025	3320	Surélévation du bâtiment existant, aménagement d'un logement
Buttes – Tivoli	23.06.2025	3083	Construction d'un bâtiment industriel